

Avis proposés par les représentants du personnel

Point n°2 – Réorganisation du service courrier

Avis n°1 – Réorganisation du service courrier

Conformément à l'article 55 du décret de mai 82, le recours à l'expertise agréée (article 55) prévoit expressément la possibilité pour le CHSCT de solliciter de son président l'intervention d'expert agréé en cas de projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail prévu à l'article 57 du décret.

Le CHSCT demande une expertise du service courrier et une étude d'impact sur les usagers du site Descartes.

<u>Vote :</u> Pour – Abs. Contre –

Point n°5 – Projet de plan de sobriété

Avis n°2 préconisant une intervention de l'Ademe pour établir diagnostic énergétique :

Parmi les actions de l'Agence de la transition écologique, ADEME Expertises aide les professionnels, les collectivités et les établissements publics de l'État à réaliser leur bilan GES pour identifier les sources les plus importantes liées à leur activité, avant de développer une stratégie d'établissement bas carbone. Plusieurs bilans GES d'universités (la Rochelle, Grenoble UGA, Gustave Eiffel, UBO, Insa de Rennes, Evry, Le Havre Normandie) ont été effectués par Ademe Expertises et sont publiés sur son site (<https://bilans-ges.ademe.fr/>). Le CHSCT recommande que l'Ens de Lyon sollicite l'Ademe pour ajuster son plan de sobriété.

<u>Vote :</u> Pour – Abs. Contre –

Avis n°3 sur la nécessité d'un bilan de consommation énergétique/bilan carbone par structure

Le CHSCT de l'ENS de Lyon est sollicité ce jour sur le projet de plan de sobriété.

Afin de sensibiliser les personnels et de pouvoir mettre en place de manière efficace des mesures permettant de réduire la consommation énergétique/le bilan carbone à l'échelle de l'école, le CHSCT demande un bilan par structure/sous-structure le cas échéant si pertinent en introduisant dans un but comparatif le nombre de personnes par structure et les activités par structure. La mise en place de mesures globales comme actuellement ne prend pas en compte les spécificités des activités ni le périmètre des activités.

<u>Vote :</u> Pour – Abs. Contre –

Avis n°4 sur la priorisation des appareils raccordés au groupe électrogène et les prises dites « secourues »

Le CHSCT de l'ENS de Lyon est sollicité ce jour sur le projet de plan de sobriété.

En lien avec le plan de sobriété et les coupures d'électricité potentielles annoncées cet hiver par le/les fournisseurs d'énergie, le CHSCT de l'ENS de Lyon demande un état des lieux rapide recensant les appareils actuellement raccordés au groupe électrogène.

En effet, il s'avère que de nombreux congélateurs renfermant des souches précieuses et/ou pathogènes ne sont actuellement pas raccordés à ce réseau alors que la perte de données, la perte financière, et le risque biologique sont importants en cas de coupure prolongée.

<u>Vote :</u> Pour – Abs. Contre –

Avis n°5 sur les mobilités des agents et des étudiants

Le CHSCT de l'ENS de Lyon est sollicité ce jour sur le projet de plan de sobriété et son application aux mobilités des agents et des étudiants.

Le CHSCT donne son appui aux premières mesures proposées pour favoriser l'usage du vélo. Il demande que celles-ci soient mises en place le plus rapidement possible, notamment concernant l'augmentation des emplacements vélos et la mise en place de stations de gonflage-réparation. Il propose que des douches soient mises à disposition dans chaque bâtiment pour que les agents qui viennent à vélo aient la possibilité d'en utiliser en arrivant sur leur poste de travail.

Le CHSCT de l'ENS de Lyon suggère que les mesures et aides mises en place par l'ENS de Lyon concernent le plus grand nombre d'agents et d'étudiants. Par conséquent, le CHSCT demande :

- que le soutien à l'usage de voitures électriques se traduise par la mise en place de bornes électriques, mais pas par une aide financière supplémentaire pour les agents : il est préférable que ceux-ci paient ensuite chaque rechargement selon leur consommation réelle ;
- que le soutien aux mobilités durables et à l'usage des transports en commun soit renforcé, en communiquant largement, immédiatement puis régulièrement sur les aides mises à disposition et en étendant l'application du forfait mobilité durable et du remboursement transport à l'ensemble des étudiants de l'ENS de Lyon, selon des modalités à définir mais pour le même montant que celui dont bénéficient les élèves et personnels de l'ENS de Lyon.

<u>Vote :</u> Pour – Abs. Contre –

Avis n°6 sur l'adaptation des marchés publics

Le CHSCT de l'ENS de Lyon est sollicité ce jour sur le projet de plan de sobriété de l'établissement. Ayant constaté l'inadéquation qu'il peut y avoir entre les objectifs de sobriété et les marchés pour les achats et les déplacements, le CHSCT demande que la contrainte de

réduction de l'empreinte carbone et des émissions de gaz à effet de serre soit un critère déterminant pour la mise en place et l'évaluation des marchés.

Le CHSCT demande une mesure immédiate concernant les marchés mis en place pour les déplacements : il doit être permis aux agents en mission de prendre eux-mêmes leurs billets pour se déplacer dans le cas où la solution trouvée par l'agent est meilleure du point de vue environnemental que celle proposée par le marché. Dans cette situation, le CHSCT demande qu'une avance ou un remboursement très rapide soit mis en place pour compenser les frais avancés par l'agent.

Le CHSCT demande par ailleurs que les modalités de prise en charge du déplacement par covoiturage ou bus longue distance soient étudiées par l'ENS de Lyon, pour donner les moyens d'utiliser toute solution alternative à l'avion ou à l'usage de la voiture individuelle.

<u>Vote :</u> Pour – Abs. Contre –

Avis n°7 sur la distribution des polaires

Le CHSCT de l'ENS de Lyon est sollicité ce jour sur les mesures relatives au plan de sobriété de l'établissement. Il demande que la distribution de polaires concerne l'ensemble du personnel Biatss et du personnel enseignant. Il demande que les modalités de distribution des polaires soient rappelées à l'ensemble des agents par la direction de l'ENS et les responsables des différents services.

Le CHSCT de l'ENS de Lyon demande par ailleurs une réflexion, dans le cas de la fourniture de tenues vestimentaires aux agents, sur la provenance géographique et l'impact carbone de la production de ces tenues.

<u>Vote :</u> Pour – Abs. Contre –

Avis n°8 sur le télétravail :

Le CHSCT demande une possibilité d'ouverture au télétravail allant jusqu'à 3 jours hebdomadaires pour les agents qui en feraient la demande et avec accord du chef de service dans la limite de la loi

<u>Vote :</u> Pour – Abs. Contre –

Point n°6 – Retour sur les visites CHSCT

Avis n°9 sur les préconisations suite à la visite CHSCT du laboratoire Triangle

Suite à la visite CHSCT du laboratoire Triangle, les préconisations suivantes sont données :

Préconisations pour le suivi et l'encadrement des doctorant·es

L'ENS doit s'impliquer dans la prévention de la santé des étudiant·es, notamment en agissant sur la relation directeur·trice de thèse / doctorant·e. Plusieurs pistes sont présentées ci-dessous.

Ces préconisations s'adressent à l'ENS mais les difficultés soulevées concernent ou peuvent concerner l'ensemble des employeurs et des écoles doctorales auxquelles sont rattaché·es les doctorant·es. L'ENS devrait mobiliser l'ensemble des partenaires pour que les préconisations proposées soient prises en compte par tous.

- 1) Faire des campagnes de sensibilisation sur les encadrements de thèses auprès des encadrant·es comme auprès des doctorant·es

Par exemple, mener chaque année une campagne de communication/prévention, à l'attention des doctorant·es d'un côté, des encadrants de thèses de l'autre, pour attirer l'attention sur la situation de dépendance intellectuelle et matérielle de fait, mais qui ne doit pas dégénérer en situation d'emprise, même inconsciente (rappeler les droits à la déconnexion, au respect des horaires, à un rythme de publications et de communications annuelles raisonnable, prendre l'habitude de rechercher des médiations en cas de difficultés de communication, ne pas rester dans le huis-clos, etc.)

Prévoir chaque année à la rentrée un temps fort tel qu'une journée de sensibilisation, par exemple en invitant des conférencier·es : <https://www.autrement.com/comment-luniversite-broie-les-jeunes-chercheurs/9782080270474>

- 2) Veiller à l'application des recommandations. Sur thèse.fr : la recommandation est de 2 à 6 thèses par encadrant·e. Le retour fait à la délégation est qu'à triangle certains peuvent avoir sous leur responsabilité jusqu'à 15 doctorant·es.
- 3) Répertoire en les anonymisant toutes les situations de défaut d'encadrement, quelle que soit la gravité de leurs conséquences, et inscrire leur nombre dans un PV de conseil de labo. => direction, partenaires, et écoles doctorales devront donner des réponses et explications pourquoi le problème n'est pas pris à bras le corps. Pourquoi dans les situations connues les encadrants continuent à avoir des doctorants.
- 4) Problèmes des HDR : inciter les EC à soutenir une HDR. Faciliter le travail d'enseignement, par une aide plus grande apportée par les services administration des tutelles, de façon à libérer le temps nécessaire pour la recherche.
- 5) Poursuivre le travail pour répertorier chaque personnel ou doctorant·e, quel que soit son établissement de rattachement
- 6) Communiquer sur la médecine du travail pour les doctorant·es

Préconisations générales :

Avis préalable sur le déroulement de l'enquête

Plusieurs difficultés ont fortement entravé le bon déroulement de cette visite du CHSCT. Celles-ci doivent être résolues pour les prochaines visites.

- Désignation très tardive de la représentante du président au sein de la délégation de visite
- Prise de contact très tardive des CHSCT des autres tutelles
- Envoi très tardif voire non-envoi de plusieurs des documents statutaires demandés.

- Présence des AP et ingénieurs prévention à toutes les entrevues, ce qui a engendré une délégation trop lourde. La délégation était souvent plus nombreuse que les agents reçus, et monopolisait de fait un temps de parole global supérieur au leur, alors que le but était de d’abord les entendre. Les AP et ingénieurs de prévention n'ont pas à être présents à la totalité des entretiens.

- Aucun outil de traitement et d’analyse des questionnaires de pré-visite n’est mis à la disposition de la délégation de visite. Nous avons dû rechercher une solution en dernière minute et aucune ne s’est avérée satisfaisante :

- instance LimeSurvey de l’ENS : problème de confidentialité car les autres utilisateur·trices pouvaient avoir accès au questionnaire et aux réponses

- instance ENSforms de l’ENS de Lyon : nous avons choisi cette solution par souci de confidentialité, mais elle ne propose aucun outil pour la génération des graphiques et l’analyse des données, il a fallu tout transposer en dernière minute dans des tableurs, avec énorme perte de temps et gros risques d’erreurs)

1) Préconisation 1

De toute urgence, sortir ce laboratoire du grave sous-effectif de personnel de gestion, ce qui peut avoir des conséquences dramatiques pour tout le monde :

- Pour ces personnels, risque élevé d’épuisement professionnel, d’erreurs, etc.
- Pour les chercheur-es, entrave qui peut être sérieuse à leur activité de recherche.
- Mais surtout pour les doctorant-es : doctorant-es en déplacement à l’étranger qui peuvent se retrouver coincé-es, doctorant-es qui sont tenu-es de réaliser des colloques ou journées d’étude (qui comptent dans leurs évaluations) et ne peuvent pas le faire, etc.

2) Préconisation 2

Dans le cadre des AAP et autres projets dans lesquels l’ENS est amenée à se positionner, respecter et appuyer les logiques scientifiques et veiller à ne pas au contraire les entraver par des logiques « politiques » ou institutionnelles vides de sens sur le plan de la recherche (dans le choix des établissements ou unités partenaires, des axes de recherche, etc.).

3) Préconisation 3

Favoriser la fréquentation du site : on constate un effondrement de la fréquentation du labo depuis le covid. L’ENS devrait

1. Mener une enquête pour savoir si c’est général dans toutes les UMR
2. En étudier les impacts tant matériels que psychologiques
3. Imaginer des actions pour soutenir la fréquentation du site (par divers services et événements à organiser)

Vote : Pour – Abs. Contre –
